



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## Note sur les nouvelles valeurs de points et les nouveaux coefficients

Trois nouveaux avenants ont été signés le 12 juillet 2023 par la CFDT, l'UNSA et HEXOPEE dans le cadre de l'évolution des valeurs de points et des coefficients.

**L'avenant 198** relatif à l'évolution des minimas conventionnels prévoit une évolution de l'indice du groupe A et du niveau 1 (animateur-technicien) à 257 points (au lieu des 250 actuels) avec une application à son extension.

**L'avenant 199** relatif à la négociation salariale annuelle obligatoire prévoit à partir de janvier 2024 une évolution des coefficients des groupes B (et niveau 2 pour les professeurs), C et D qui passeront respectivement à 265, 285 et 305 points.

Les nouvelles valeurs de points également applicables au 1er janvier 2024 seront :

Valeur V1 : 7,01 euros (6,85€ actuellement) ;

Valeur V2 : 6,60 euros (6,50€ actuellement).

**L'avenant 200** relatif à la négociation pluriannuelle de la valeur de point concerne l'évolution de la valeur V1 pour 2025 à 7,12€ et pour 2026 à 7,23€.

Les avenants entrent en vigueur à compter du lendemain de la parution au JO de l'arrêté de l'extension.

Note réalisée en octobre 2023

### Pour nous contacter :

COFAC

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

[cofac.coordination@cofac.asso.fr](mailto:cofac.coordination@cofac.asso.fr)

Tél. 01 43 55 60 63

AVEC LE SOUTIEN DE



Cofinancé  
par l'Union  
européenne